



Parc national
de La Réunion

COPIE

Objet
Demande d'avis
Régularisation des périmètres de protection
pour les captages d'eau potable à Sainte-
Marie

Monsieur le Préfet
Préfecture de La Réunion
Bureau de l'environnement
6 rue des messageries
CS 51079
97404 SAINT DENIS CEDEX

Suivi par
Philippe ANTOINE
philippe.antoine@reunion-parcnational.fr

A l'attention de Mme Marie-Georges CHOW-CHEUK

Date
La Plaine des Palmistes, le 06 JAN. 2017

V/Ref: 2016-118 ; 2016-135 ; 2016-136 ;
2016-137

N/Ref: 2017-023/EB/YB/PA
DIR/AD/2016/265

Monsieur le Préfet,

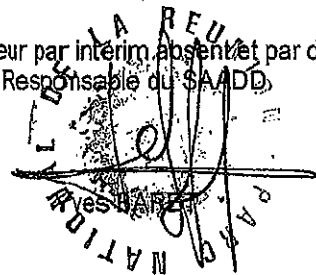
Par courrier du 23 novembre 2016, vous m'avez transmis pour avis les dossiers « Définition et instauration des périmètres de protection sur les captages d'eau potable de la commune de Sainte-Marie – phase II – Dossiers d'enquête publique » (Commune de Sainte-Marie / Bureau d'études STRATGEME974, 27/09/2016).

Les captages sont localisés en dehors du cœur du parc national. Les périmètres de protection rapprochés des captages suivants concernent le cœur parc national : Puits Rivière des Pluies, Mer Canal, Bernica, Bassin Bleu et Charpentier.

Après analyse du dossier par mes services, j'émet un **avis favorable** à ce projet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour Le Directeur par interim absent et par délégation,
Le Responsable du SAADD,



Copie :

- ARS
- Secteur Nord du Parc national